Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Déclaration liminaire

A Paris, le 25 mars 2025

Formation spécialisée du CSA
Forêt Agriculture
25 mars 2025

Monsieur le président, mesdames les représentantes et messieurs les représentants de l'administration, chères et chers collègues,

FO Agriculture dénonce les menaces visant les agents de l'Office Français de la Biodiversité

FO Agriculture dénonce la provocation sans équivoque d'un syndicat agricole normand, envers les agents de l'OFB, à travers une vidéo diffusée lors de leur assemblée générale, en présence du Préfet du département qui plus est.

La portée humoristique du petit film semble un prétexte pour ses réalisateurs, à contribuer à la dégradation du climat entre le monde agricole et les corps de contrôle des polices de l'environnement. En substance, la caricature d'un contrôle d'un agriculteur par un agent de l'OFB va jusqu'à mettre en scène le meurtre de l'agent.

Dans un contexte aussi tendu entre le monde agricole et les corps de contrôle, une telle provocation revient à jeter de l'huile sur le feu et nous alertons notre ministre, également ministre de tutelle des agents de l'OFB, sur les risques que cela fait peser sur nos agents qui se rendent sur le terrain.

Aides de crises Fièvre Catarrhale Ovine

Le traitement des aides de crises liées à la FCO a été réparti entre le FMSE (Fond national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental) qui prend en charge les bovins, et FranceAgrimer qui, avec l'appui des DDT pour l'instruction, prend en charge les ovins et caprins.

Nous exposons donc la situation des éleveurs ovins et caprins. Le mirage de la simplification pour le traitement d'un dossier complexe, a conduit Madame la ministre à annoncer que les paiements débuteraient avant le Salon International de l'Agriculture.

Et depuis, les éleveurs, souvent en détresse, attendent. Et les collègues de FAM et des SEA des départements aux dossiers nombreux et complexes se retrouvent en porte à faux face à la profession agricole.

Nous ne cessons de demander aux différents ministres en charge de l'Agriculture d'être réalistes et de ne pas exposer les agents à des situations intenables.

Nous espérions avoir été entendus fin juin 2024. Le relai a-t-il été passé ?

Sécrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 01 49 55 40 04 / 52 84
Mél : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Sécrétaire général de FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 06 11 54 05 32
Mél : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

https://fo-agriculture.fr/

Sur l'ordre du jour de cette formation spécialisée

FO Agriculture salue la proposition de parcours qualifiant qui nous est faite et qui, comme en tant que parcours d'adaptation à l'emploi en SEA, devrait permettre de garantir la sécurité des actes administratifs et la capacité à tout titulaire de répondre aux agriculteurs en toute sécurité.

Dans ce cas la démarche parait complète (ou presque) et normative en ce qu'elle évitera les mises en situations professionnelles sans formation préalable.

FO Agriculture rappelle bien entendu que cela ne viendra pas remplacer le parcours de formation initiale suivi à l'INFOMA, obligatoire pour les TSMA nouvellement recrutés.

L'équipe FO Agriculture

Être solidaires et avancer ensemble
Résister – Revendiquer – Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr